



Saint-Denis, le 07/05/2020

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale *de la Seine-Saint-Denis*

Objet : souplesse sur la base du volontariat pour la reprise en « présentiel » des collègues professeur.e.s des écoles et AESH.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

A l'occasion du groupe de travail faisant suite à l'alerte sociale portée par plusieurs syndicats, vous avez déclaré que la reprise en présentiel se ferait avec souplesse sur la base du volontariat prenant en compte le choix des collègues. Certains personnels ne souhaitent pas reprendre (en présentiel) pour continuer leurs missions pédagogiques en télétravail.

Vous avez été extrêmement clair notamment sur le caractère indispensable du volontariat des personnels afin qu'ils exercent dans une autre école que celle où ils et elles sont nommés. De nombreux IEN semblent ignorer ce principe.

Nous souhaiterions que soit rappelé formellement aux IEN que les personnels enseignant.es ne sont pas réquisitionnables au titre de la loi. À ce titre, le cadre réglementaire la circulaire du 7 mai devrait donc s'appliquer aussi aux personnels de l'Éducation Nationale et le télétravail doit être « favorisé ».

Par ailleurs, le ministère en CHSCT-MEN a confirmé qu'il devait y avoir une souplesse en direction des personnels anxieux face à la situation sanitaire et des conditions de reprise afin qu'ils ne soient pas forcés de se rendre sur leur lieu de travail. Vous avez confirmé cette souplesse pour tous ces collègues anxieux lors du GT et du CHS-CTD de cette semaine. Cela concerne aussi les collègues devant emprunter les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. A ce propos, qu'en est-il des attestations de déplacement ? L'administration ne peut demander aux personnels de se mettre en infraction avec la loi et prendre les transports sans attestations.

Il convient aussi de clarifier la situation des ASA pour garde d'enfants. Ce dispositif étant à priori effectif jusqu'au 2 juin, là encore le ministère s'est positionné clairement sur le sujet, ainsi que vous-même.

Nous souhaitons donc en l'état vous alerter sur notre inquiétude quant à l'initiative prise par plusieurs IEN des circonscriptions de Saint-Denis (1, 2 et 3), de Bobigny, du Blanc-Mesnil, de Livry-Gargan, de Neuilly, d'Aulnay, de La Courneuve, de Clichy-Sous-Bois, de Montreuil, de Pantin (sur le télétravail) et sûrement d'autres... qui visiblement affichent des velléités d'initiative, obligeant les collègues à être présents sur leur école dès le 11 mai.

Cela ne semble clairement pas rentrer dans le cadre fixé par vos soins à l'occasion du GT du 6 mai et du CHS-CTD du 7 mai et nous souhaitons un cadre clair afin de pouvoir rassurer les personnels, très inquiets, qui nous contactent. Le danger sanitaire étant toujours réel, nous ne pouvons que solliciter votre bienveillance quant à la considération que vous porterez aux avertissements et réserves émis dans ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le DASEN de Seine-Saint-Denis de notre profond attachement au service public d'Éducation.

Les organisations syndicales Snuipp-FSU, Snudi FO, SUD éducation, CGT éduc'action de Seine-Saint-Denis